Un look, pour tous ?! :

Le titre va dans la bonne direction, mais il est peu clair.

Dans la société d’aujourd’hui, les jeunes de 20 à 25 ans doivent changer leur style vestimentaire en vue d’une vie professionnelle débutante, mais ce changement peut entrainer pour certains individus une perte d’identité.

Assez bon chapeau, qui nécessitera un petit développement pour comprendre de quel style on part et vers quels styles on va.

Nous avons rencontré le professeur ANDRE, doyen de la faculté X de Paris qui est spécialisé en sociologie comportementale afin de recueillir son avis. Notre rendez-vous est convenu dans un petit café parisien où il nous reçoit avec un sourire accompagné d’un café gourmand.

Le personnage a l'air bien réel ! Cela va poser problème : on n'est pas censé inventer des sources, même si on peut faire du journalisme-fiction...

Journalistes «- Tout d’abord, merci d’avoir répondu rapidement et positivement à notre requête. Il s’avère que notre journal s’intéresse au passage qui s’effectue lors de l’entrée à la vie active d’un individu et de tous les changements que cela opèrent (voir n°758 paru le mois dernier ndlr). Il nous semblait donc important de traiter le sujet du code vestimentaire des individus et c’est pour cette question que nous nous sommes orientés vers vous. Ainsi nous allons donc débuter cet interview si vous le permettez. Existe-t-il une véritable cassure du code vestimentaire lors de l’entrée dans la vie active ?

Professeur ANDRE- Tout d’abord, c’est moi qui vous remercie de m’avoir contacté. Afin de répondre à votre question si vous le voulez bien nous allons commencer par l’enfance d’un individu pour comprendre ses choix vestimentaires. A partir de 11 ans tout enfant gagne en autonomie. De ce fait, face a une société d’apparence, il décide de l’image qu’il veut montrer aux autres. Ces choix vestimentaires peuvent-être influencés par de nombreuses institutions comme par exemple la famille, les amis, les médias etc. Lors de cette période il se retrouve dans un monde hostile et afin d’être intégrer, il se doit d’adopter de nouveaux codes vestimentaires qui lui permettront de faire parti d’un groupe. Cependant arrivée à un certains stade de la vie, l’individu doit se plier à certaines obligations concernant son style vestimentaire avec le monde du travail.

J- Ces obligations sont-elles les mêmes partout et ainsi quelques soit le type de profession qu’un individu exerce ?

P.A- Non, lorsqu’un individu arrive dans sa vie active, autrement dit professionnelle, il doit adopter un code vestimentaire qui correspond à l’attente de ce monde. Cependant, le même style vestimentaire n’est pas attendu chez tous les individus. Ainsi une hôtesse d’accueil qui travaille dans de grands bureaux devra porter obligatoirement un tailleur avec une chemise.

 Cette attente ne sera pas la même si l’individu devient vendeur dans une chaîne alimentaire ou une chaîne d’électronique. Ce dernier devra porter une blouse sur laquelle son nom apparaitra la plupart du temps. Une personne qui travaille dans le monde boursier portera un costume lorsqu’elle ira au travail.

J- N’y-a-t-il pas des styles vestimentaires qui au contraire définissent l’identité de l’individu au sein de la société ?

P.A- Si dans certaines professions, et grâce à un code vestimentaire tel que le port d’un uniforme, un individu va être distingué par les personnes au alentour. Les uniformes permettent de montrer aux personnes quel métier exerce cet individu. Ainsi on pourra distinguer un militaire d’un pompier ou encore d’un commandant, d’un colonel. Ils appartiennent à un groupe social qui les distingue des autres et qui leur apporte une identité.

Si l’entreprise oblige tous ces employés à porter un uniforme, il aura aussi une identité au sein de la société : prenons un deuxième exemple, comme la poste. Un individu porte cet uniforme lorsqu’il est au travail et il peut être ainsi repéré de tous. Cependant ce port de l’uniforme ne peut être obligatoire qu’à un certain moment, un avocat ne sera pas obligé, dans son propre cabinet, de porter la toge mais il devra la porter que lorsqu’il ira plaider au tribunal.

J- Peut-on dire que le code vestimentaire change obligatoirement lors du passage à la vie active d’un individu ?

P.A- Non, puisque certaines professions ne nécessite pas d’avoir à porter un uniforme particulier, comme c’est le cas pour les artistes. Ces derniers ne sont effectivement pas obligé de porter un uniforme particulier qu’il s’agisse d’un costume pour les hommes ou un tailleur pour les femmes. Les musiciens sont aussi concernés : ainsi il n’y a aucune perte d’identité de l’individu lorsqu’il débute sa carrière professionnelle.

Ces milieux n’ont pas besoin de code vestimentaire particulier.

Propos recueillis par BACRY Sandra & DELION Anne-Lise

Je continue de penser que votre idée d'article est bonne ; la mise en œuvre ne me paraît pas réussie. Pourquoi ne pas inventer une histoire, celle d'un jeune homme ou d'une jeune femme qui vit ce passage ? On pourrait l'écrire à la première personne. Ou un autre scénario : inventer des retrouvailles fictives entre deux personnes (ou plus?) qui se sont bien connues à l'adolescence, racontées du point de vue de l'une des deux. Le personnage narrateur constate (avec dépit ? Désillusion ? Humour?) combien son ami(e) a adopté des codes vestimentaires précis. Je pense moins aux codes vestimentaires liés à une profession précise (cf. votre exemple dans le domaine du droit) mais aux vêtements qui fonctionnent comme des marqueurs sociaux, donc liés aux métiers que les adultes exercent.

Dernière proposition, peut-être plus simple : vous inventez un personnage concret, auquel vous inventez un itinéraire scolaire, estudiantin, professionnel, et qui suit les étapes décrites dans votre article. Vous essayez d'être le plus concrètes possible.

Je vous propose d'en parler ensemble lundi !